



Bulletin de modification(s)

AKS Stratégic Plus et AKS Capi Stratégic Plus

Référence du contrat :

Contrat n° 0010058311001 Nom du contrat : AKS strategie Plus

Je soussigné(e) M. Mme Mlle

Nom : HAUGRAIN Prénom : Dominique

Né(e) le : 22/11/1969 A (ville) : CHARTRES Code postal : 28000

N° de contrat 0010058311001 demande à modifier les termes de mon contrat comme suit (cocher les cases correspondantes) :

Changement d'état civil (joindre une copie du livret de famille)

Madame Mademoiselle

Nom Nom de jeune fille Prénom
Nom et prénom du mari

Changement d'adresse (joindre un justificatif de domicile)

A dater du / /12 0 (jour/mois/année), je recevrai toute correspondance à l'adresse suivante :

N° Rue

Rés., bât., appt. Lieu-dit/Hameau

Code postal Localité

Tél domicile Tél. portable Adresse e-mail

Est-elle votre résidence principale ? oui non

Résidence fiscale, si différente

Adresse professionnelle, si hors de France

Changement de coordonnées bancaires (joindre un R.I.B.)

A dater du / /2 0 (jour/mois/année)

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte :

Etablissement Credit Agricole Savoie Agence TIGNES

N° Rue Pla. d'Alsace de Tignes

Code postal 73320 Ville TIGNES Pays FRANCE

Désignation du compte :	Etablissement	Guichet	N° du compte à débiter	Clé RIB
<u> </u>	<u>18106</u>	<u>00048</u>	<u>24861463050</u>	<u>87</u>

Modification de la clause bénéficiaire (uniquement pour le contrat AKS Stratégic Plus)

Le conjoint de l'Assuré (*), ni divorcé, ni séparé de corps, à défaut les enfants nés ou à naître de l'Assuré (*), vivants ou représentés, par parts égales, à défaut les héritiers de l'Assuré (*).

Selon désignation par acte authentique déposé chez Maître (Indiquez le nom et l'adresse du notaire)

....., à défaut le conjoint de l'Assuré (*), ni divorcé, ni séparé de corps, à défaut les enfants nés ou à naître de l'Assuré (*), vivants ou représentés, par parts égales, à défaut les héritiers de l'Assuré (*).

Autre (en cas de désignation nominative, merci d'indiquer les coordonnées complètes de chaque bénéficiaire : nom, prénoms, adresse, date de naissance)

....., à défaut les héritiers de l'Assuré (*).

(*) En cas de co-souscription, l'Assuré visé est celui dont le décès a entraîné le dénouement du contrat.

Ex. 1 : SwissLife Assurance et Patrimoine - Ex. 2 : Interlocuteur commercial. - Ex. 3 : Souscripteur

OU une ou plusieurs des options d'arbitrage 1 à 3 ci-dessous.

Option 3 : Investissement progressif

Création Modification Suppression

Montant global de l'épargne à transférer depuis le fonds "Euros" : € (accessible à partir d'un investissement minimum de 50.000 € sur le fonds "Euros")

Nombre de fractions selon lequel l'épargne sera transférée : 6 9 12

Compléter le tableau de répartition page 4

Option 4 : Arbitrage automatique des plus-values

Création Modification Suppression

Seuil : <input type="checkbox"/> 15 % <input type="checkbox"/> 20 % <input type="checkbox"/> 25 % <input type="checkbox"/> % (minimum 10 %) sur les supports mentionnés ci-dessous		Seuil : <input type="checkbox"/> 15 % <input type="checkbox"/> 20 % <input type="checkbox"/> 25 % <input type="checkbox"/> % (minimum 10 %) sur les supports mentionnés ci-dessous	
Code ISIN	Nom du support	Code ISIN	Nom du support

Avenant de réorientation d'épargne

Le Souscripteur demande à l'Assureur de modifier l'intégralité de la répartition de l'épargne entre les supports d'investissements en unités de compte et/ou en unités de compte et en euros, dans les conditions prévues à l'Avenant de réorientation d'épargne joint au présent Bulletin de Modification (à condition de ne pas avoir choisi l'option de rachats partiels programmés et de versements programmés ni les options d'arbitrage automatique) et sélectionne, dans ce cadre, une des orientations proposées (prudent, équilibré, dynamique).

Remboursement anticipé (rachat partiel ou total)

J'effectue un rachat : Total Partiel d'un montant net de €

Minimum de 3.000 €. Lorsqu'une demande de rachat partiel conduit l'épargne constituée à un montant inférieur à 4.500 euros, elle est traitée comme une demande de rachat total.

Les prélèvements sociaux éventuels viennent en complément pour déterminer le montant effectivement racheté (rachat brut). Le chèque sera adressé dans un délai de 10 jours ouvrés à réception de l'intégralité des pièces nécessaires.

Option fiscale : Prélèvement libératoire Impôt sur le revenu (option par défaut)

Mode de règlement : Chèque Virement (joindre obligatoirement RIB du compte à créditer)

Avance selon dispositions générales du produit (uniquement sur la partie en investissement direct)

Je demande à bénéficier d'une avance de 34 000 € sur la valeur de rachat acquise au titre de mon contrat N° 00100583M001 ayant pris effet le 18 02 11 et déclare avoir pris connaissance du règlement général des avances de mon contrat dont il m'a été fourni un exemplaire.

Mode de règlement : Chèque Virement (joindre obligatoirement RIB du compte à créditer)

J'effectue un remboursement d'avance d'un montant partiel/total de €

Chèque à l'ordre de SwissLife Assurance et Patrimoine joint au présent bulletin.

Rachats partiels programmés :

Je demande la mise en place de rachats partiels programmés à compter du : (mois/année)
(si la demande est reçue par SwissLife Assurance et Patrimoine au moins 10 jours avant la date mentionnée).

Fiscalité : Option pour le prélèvement libératoire Option pour la déclaration dans le revenu imposable

Montant net du rachat partiel programmé (1) :

Mensuel (2) (minimum 500 €) € Trimestriel (2) (minimum 750 €) €
 Semestriel (2) (minimum 1.000 €) € Annuel (2) (minimum 2.000 €) €

(1) En cas d'option du prélèvement libératoire, indiquer le montant net du prélèvement.

(2) Il s'agit de périodicité calendaire.

Mode de règlement unique : Virement

Les prélèvements sociaux éventuels viennent en complément pour déterminer le montant effectivement racheté (rachat brut).

Je demande l'arrêt des rachats partiels programmés à compter du : (mois/année)
(si la demande est reçue par SwissLife Assurance et Patrimoine au moins 10 jours avant la date mentionnée).

Compléter le tableau de répartition page 4.

Répartition de l'investissement/désinvestissement

Je reconnais avoir été informé(e) que la valorisation du contrat est fonction des supports qui le constituent. De ce fait, SwissLife Assurance et Patrimoine ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur, celle-ci étant sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse, le Souscripteur supportant l'ensemble des risques financiers au titre des investissements réalisés sur les unités de compte.

Code ISIN	Nom des supports	(1) Répartition versement complémentaire * (en %)	(1) Répartition versement programmé ** (en %)	(2) Répartition rachat partiel ou programmés (en %)	Répartition réallocation automatique***	Investissement Progressif (en %)
	Actif en euros					
	Total					

* 3.000 € par support ** 750 € par support *** 5 supports maximum

(1) Par défaut, répartition identique à celle du dernier versement.

(2) Par défaut, répartition au prorata de l'épargne constituée.

Résiliation à compter du [] [] (mois/année) de la garantie optionnelle «Plancher décès» (selon Dispositions Générales du contrat : uniquement pour le contrat AKS Stratégic Plus)

Fait à Tignes le 1.12.2011
 Le(s) Souscripteur(s) Le(s) Assuré(s)



L'intermédiaire

J'atteste que les contrôles en application de la procédure "anti-blanchiment ont été effectués selon les instructions en cours.

(pour transmission à l'Assureur du présent document) et du chèque de règlement)

Conformément à l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et libertés" modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, nous vous informons que le responsable du traitement de vos données personnelles est le Département Marketing de Swiss Life, 1 rue du Mal de Latre de Tassigny 59671 Roubaix Cedex 01, auprès duquel vous pourrez exercer vos droits d'accès et de rectification prévus par les articles 39 et 40 de la loi précitée. Les données personnelles recueillies sont indispensables et seront exclusivement utilisées, dans le strict respect de la protection des données à caractère personnel, pour le suivi de votre dossier et l'envoi de documents concernant les produits des sociétés du groupe Swiss Life, destinataires, avec ses mandataires et réassureurs, de l'information. Le défaut de réponse aux informations demandées peut avoir pour conséquence le non traitement de votre dossier. Compte tenu de ses obligations légales, le responsable du traitement met en oeuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Autorisation de prélèvements

N° d'émetteur 299723

Nom et adresse du titulaire du compte à débiter (en majuscules)

Nom Prénom
 Adresse
 Code postal [] [] [] [] Ville

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-contre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Signature du titulaire du compte à débiter

A le
 Signature :

Désignation de l'organisme encaisseur

SwissLife Assurance et Patrimoine
 86, boulevard Haussmann - 75380 Paris Cedex 08

Désignation de l'établissement teneur du compte à débiter (en majuscules)

Banque

Adresse de l'agence bancaire

Code postal [] [] [] [] Ville

Etablissement [] [] [] [] Guichet [] [] [] []

N° du compte à débiter [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Clé RIB [] [] []